

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

Le quinze janvier deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2021

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, CABENET Gilles, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, GAUMET Jean-Louis, ZURLOHE Frank, SOLVEL François.

Absents excusés : LEDAIN Jean-Claude, de PASTRE Jacques, CHANTELOUP Armelle.

Pouvoirs de : de PASTRE Jacques à DEJOIE Christine, LEDAIN Jean-Claude à AUCHARLES Maria, CHANTELOUP Armelle à AUCHARLES Maria.

Secrétaire de séance : Alexandra LIAUME

convention d'occupation précaire et révocable du terrain jouxtant le cimetière

Madame le Maire indique qu'un administré recherche un terrain pour son cheval, il souhaite également y mettre un abri démontable pour celui-ci et un bac à eau.

La commune est propriétaire de deux parcelles jouxtant le cimetière et sont destinées à l'extension de celui-ci.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition de ces parcelles sous la forme d'une convention d'occupation précaire.
- Dit que cette mise à disposition se fera en contrepartie de l'entretien de ce terrain et par conséquent ne donnera pas lieu à redevance.
- Autorise madame le maire à signer la convention ci-jointe.

Objet : désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Laurent ALLILAIRE membre de la CLECT au sein de la CDC MOVA.

changement de périodicité de versement des indemnités aux élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité que les indemnités aux élus soient désormais versées mensuellement.

demande de Fonds d'Action Rurale (F.A.R.)

Il est envisagé de créer de nouveaux aménagements au cimetière.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier, décide à l'unanimité d'approuver le projet proposé et autorise le maire à signer tout document relatif à la demande de FAR 2021.

adhésion de la commune de SAINT-BENOIT-DU-SAULT au S.I.A.E.P. de l'Abloux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Benoit du Sault au S.I.A.E.P. de l'Abloux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE ET DE L'ANCIENNE CANTINE DES 5 ROUTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne à madame le Maire tout pouvoir pour effectuer les demandes de subvention au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSIL rénovation énergétique et du CRST Brenne (uniquement pour l'ancienne école) afin d'obtenir le subventionnement maximum pour ce projet prioritaire pour la commune.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : acquisition d'un broyeur d'accotement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le broyeur d'accotement utilisé quotidiennement par les services techniques subit des pannes à répétition

Le Conseil Municipal, conscient de l'importance d'avoir un matériel neuf pour l'entretien de la voirie dont le coût est de 12 000€ HT, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise madame le Maire à déposer des demandes de subvention au titre de la DETR et du CRST Brenne et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention CRST : à un taux de 40% correspondant à un montant de 4 800 €
- Subvention DETR : à un taux de 20% correspondant à un montant de 2 400 €
- Fonds propres (40%) : 4 800€ H.T

Avenant à la convention ACTES avec la préfecture

Suite au changement de logiciel informatique pour le secrétariat de mairie, le Conseil Municipal autorise madame le maire à signer l'avenant avec la préfecture faisant mention du nouveau logiciel utilisé.

demandes d'extension de réseau électrique

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs demandes d'extension de réseau électrique ont été reçues dernièrement en mairie.

Après avoir pris connaissance de ces dossiers et en avoir délibéré :

- les demandes sont uniquement destinés à desservir le demandeur, Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge 50% du reste à charge, les 50% restant seront à la charge du demandeur.
- Considérant que la dernière demande se situe en zone U de la carte communale et est susceptible de desservir d'autres parcelles, le Conseil Municipal décide de prendre l'intégralité du reste à charge pour cette demande.

Questions diverses :

- Commission festivités :
 - 27 novembre 2021 : repas des aînés (Mannequin)
 - 28 novembre 2021 : goûter / spectacle de Noël
 - 28 août 2021 : repas partagé + animation
- Studio au-dessus de la mairie à louer à compter du 9 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.